



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

APPEL A PROJETS – 2024

Restaurer le patrimoine viticole des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

B - DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE



© Michel Joly, Armelle



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Les Climats du vignoble
de Bourgogne
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2015

➤ **Dossier et pièces à fournir en 1 exemplaire à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne :**

- Par mail à : developpement@climats-bourgogne.com

OU

- Par courrier + photos en version numériques obligatoires

➤ **L'Adhésion à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne est obligatoire avant l'instruction du dossier.**

- Renseignements et paiements : <https://www.climats-bourgogne.com/>
> Soutenez > Adhésion

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Les **devis** TTC correspondants aux travaux devant être réalisés
*Pour la restauration d'un mur de soutènement, un devis de restauration **en pierre sèche** est obligatoire.*

- Jeu de **photos numériques**, dont :
 - photos d'ensemble à restaurer
 - photos de détail de l'élément à restaurer
 - photos prises du domaine public

Les photos numériques seront impérativement au format image (.jpg ; .png, .bmp,...) et de bonne qualité.

- Un extrait du **plan cadastral** :
Indiquer l'élément à réhabiliter sur ce plan cadastral (au stylo), et le lieu de prise de vue de la photo du domaine public

- Un **justificatif de propriété** : acte notarié, attestation notariale ou Procès-verbal de l'Assemblée Générale pour une copropriété.

- Un **K-bis** pour les sociétés propriétaires (SCI, ...)

- Les **cessions des droits photographiques**

- La **fiche engagement Entreprise (Pour la restauration de murets ou murs de soutènement)**

- Un **RIB**

- Adhésion à jour à l'Association des Climats
N.B. : pour être instruit le dossier doit être complet et le porteur de projet doit être adhérent à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne

ATTENTION : les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution de la décision d'octroi

FICHE « PROPRIETAIRE »

A- L'élément patrimonial est détenu par une personne physique (cocher) :

- M. et Mme M. Mme
 Marié Célibataire Concubin Pacsé

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse **principale** :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

E-mail :

- Statut (cocher) : Plein propriétaire Indivisaire*
 Usufruitier Copropriétaire**
 Nu-propiétaire Autre :

* Indivisaire : joindre un courrier signé par l'ensemble des indivisaires mandatant un représentant légal et donnant accord pour les travaux ou chaque indivisaire signe le dossier de demande de label et la cession de droits photos.

** Copropriétaire : joindre le procès verbal de l'Assemblée Générale et un tableau récapitulatif comprenant par lot le nom de chaque copropriétaire, l'affectation (résidence principale, location...) et surface (en tantièmes).

**B- L'immeuble est détenu par une société
ou une collectivité :**

Nom de la société (ou collectivité) :

Nom et prénom du gérant (ou du maire) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

E-mail :

FICHE DE L'ÉLÉMENT PATRIMONIAL A REHABILITER

A- Localisation de l'élément à réhabiliter

Références cadastrales :

Commune : Section n° : Parcelles n° :

Nom du Climat ou Adresse de l'élément patrimonial :

- L'élément patrimonial est-il loué à une personne ou à une société exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou une profession libérale, ayant un lien avec le propriétaire ? :

NON OUI, préciser si associé, lien familial :

- L'élément patrimonial est-il à l'actif du bilan d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole, et utilisé pour les besoins de cette activité ? :

NON OUI

B- Affectation future (cocher) :

- L'élément patrimonial sera-t-il loué à une personne ou à une société exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou une profession libérale, ayant un lien avec le propriétaire ? :

NON OUI, préciser si associé, lien familial :

- L'élément patrimonial sera-t-il à l'actif du bilan d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole, et utilisé pour les besoins de cette activité ? :

NON OUI

C- Visibilité depuis la Voie Publique, préciser (cocher) :

L'essentiel de l'élément patrimonial doit être visible de la voie publique :

route chemin de randonnées voie navigable voie ferrée

autre :

Précisions éventuelles sur la visibilité :

.....

élément très visible dans le paysage, précisez :

.....

D- Description et intérêt patrimonial de l'élément patrimonial

Préciser date/période de construction, matériaux, et éléments caractéristiques du patrimoine :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE « TRAVAUX »

A- Nom du maître d'œuvre responsable des travaux

Propriétaire

Maître d'œuvre différent (nom) :

B- Etat actuel de l'élément patrimonial (risques de dégradation, de disparition, aménagements antérieurs)

.....
.....
.....

C- Description des travaux envisagés :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D- Coût estimatif des travaux :

➤ Joindre le(s) devis récent(s) d'entreprise et de matériaux

Travaux	:	€ TTC
Honoraires d'architecte	:	€ TTC
Matériaux*	:	€ TTC
Main d'œuvre**	:	€ TTC

Montant total des travaux : € TTC

* devis de matériaux acceptés si travaux réalisés par vous-même ou un artisan.

** estimatifs de main d'œuvre (fiche de paie) acceptés si vous embauchez un travailleur qualifié, signés par les 2 parties (propriétaire et employé).

➤ Prestataire qui réalisera le chantier :

- Entreprise (nom) :
- Chantier école – organisme de formation (nom) :
- Chantier d'insertion (nom) :
- Chantier de bénévoles (nom) :
- Autre (nom) :

Précisions permettant d'évaluer les compétences du prestataire (site internet, agrément...) :

.....

Un changement de l'entreprise-prestataire annule l'aide financière ; le propriétaire doit en informer l'Association des Climats en urgence afin d'étudier les possibilités de reconduction du soutien.

E- Date approximative des travaux :

	Dates
Début des travaux	
Fin des travaux	

G- Plan de Financement : si subvention accordée, joindre le justificatif.

Si vous ne demandez pas d'autres financements, ne remplissez pas le tableau.

Collectivité territoriale (CD, CR...)	Subvention		Montant de subvention
		Taux de subv	
.....	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> fixe €
Association (nom)			
.....	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> fixe €
Mécénat d'entreprise (nom)			
.....	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> fixe €
.....	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> % <input type="checkbox"/> fixe €
TOTAL FINANCEMENT		 €

Informations complémentaires éventuelles sur les co-financements :

.....

FICHE « ENGAGEMENTS »

➤ **Dans le cadre de la demande d'aide auprès de l'Association des Climats, je m'engage expressément :**

- a) - à ce que les renseignements fournis à l'appui de ma demande soient exacts et à n'avoir omis aucune précision ou élément de nature à remettre en cause l'attribution de l'aide.
- b) - à ce qu'il n'y ait pas eu de changement dans mon statut mentionné dans l'acte notarié annexé à ma demande.
- c) - à ce que l'élément patrimonial soit visible de la voie publique durant les 5 ans suivant les travaux.
- d) - à ne pas commencer les travaux concernés avant l'attribution de la décision d'octroi / convention (document cosigné par le siège / propriétaire et l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne).
- e) - à réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés et décrits dans ma demande, approuvé par l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou la DREAL.
- f) - à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exécution des travaux.
- g) - à informer par voie officielle l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne en cas de changement d'entreprises.
- h) - à informer l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne de la fin du chantier, afin que celui-ci délivre l'attestation de conformité de travaux.

➤ **J'ai pris bonne note que :**

- i) - je devrai fournir à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne des photos du projet aidé après la réalisation des travaux.
- j) - L'aide financière de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne me sera versée à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées.

Signature du (des) propriétaire(s)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait le / /

A

AUTORISATION DU PROPRIETAIRE A UTILISER LES PHOTOGRAPHIES DE L'ELEMENT PATRIMONIAL

Je soussigné, Mme / M.:

Demeurant :

Certifie, par la présente :

- qu'il est le propriétaire (ou son représentant légal) du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;
- qu'il autorise gracieusement l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne dans le cadre exclusif de sa communication à représenter, reproduire, diffuser, les photographies de l'élément patrimonial réhabilité objet d'une aide sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'intéressé ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'élément patrimonial photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne.

Le/...../20.....

Signature(s)

⇒ Si vous refusez, veuillez cocher cette case

CESSION DES DROITS DU PHOTOGRAPHE DE REPRODUCTION ET DIFFUSION PHOTOGRAPHIQUE

Je soussigné, Mme / M.:
Demeurant :

Certifie par la présente :

- qu'il est l'auteur exclusif de la ou des photographies objets de la présente autorisation et dispose à ce titre du droit d'auteur visé à l'article L. 121-1 du code de la propriété intellectuelle ;
- qu'il cède gracieusement à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne dans le cadre exclusif de sa communication, ses droits d'exploitation, de représentation et de reproduction tels que prévus aux articles L. 122-1, L.122-2, L.122-3 du code de la propriété intellectuelle sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Le/...../20..... Signature(s)

⇒ Si vous refusez, veuillez cocher cette case

FICHE « ENGAGEMENTS » ENTREPRISE
Pour la restauration de murets, murs ou murs de soutènement

Cette fiche a pour objectif de préciser les techniques de restauration utilisées et engage l'entreprise à respecter les éléments techniques proposés.

Quelle technique de restauration est envisagée pour l'élément patrimonial ?

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Restauration en pierres sèches (aucun mortier utilisé) | <input type="checkbox"/> Restauration en pierres avec âme de mortier de chaux | <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :
.....
..... |
|---|---|--|

Quelle est l'origine des pierres utilisées ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pierres d'origine
Proportion : % | <input type="checkbox"/> Pierres de récupération
Proportion : %
Origine :
Couleur : | <input type="checkbox"/> Pierres neuves
Proportion : %
Origine :
Couleur : |
|--|--|---|

Autres précisions :
.....

Quel type de mortier envisagez-vous d'utiliser ?

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Chaux |
|--------------------------------|--------------------------------|
- Marque et type :

Autres précisions :
.....

Quel type de couverture prévoyez-vous ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Laves
Nbre de rang :
Origine des Pierres : | <input type="checkbox"/> Pierres en hérisson
<input type="checkbox"/> Opus :
Mortier : |
| <input type="checkbox"/> Pierres de couverture
Origine des pierres :
Taille :
Mortier : | <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :
.....
..... |

J'ai lu les fiches conseil 1 et 2 et je m'engage à respecter les éléments présentés dans cette fiche.

Le/...../20.....

Signature(s)



Fiche conseil n°1

Utilisation de mortiers : la chaux exclusivement

Traditionnellement, les murs construits dans le vignoble sur le territoire des Climats étaient construits exclusivement en pierres calcaires, sans utilisation de mortier. Par usage et avec le développement de techniques de maçonneries, des mortiers de chaux ont été utilisés sur les murs de clos ou murs de soutènement, que ce soit pour des critères esthétiques ou physiques. Ces techniques font parties du patrimoine des Climats et sont le témoin de savoir-faire traditionnels.

Le Fonds Patrimoine viticole se veut l'expression de ce savoir-faire et accompagne les porteurs de projets pour la restauration d'ouvrages en pierres sèches ou en pierres maçonnées à la chaux.



Dans le cas d'une restauration maçonnée, les pierres doivent être liées et jointoyées entre elles par un mortier de maçonnerie durable, minéral, souple et plastique, capable d'absorber dans le temps les glissements et les dilatations différentielles entre les pierres, imperméable à l'eau mais aussi perméable à la vapeur d'eau, pour éviter l'accumulation d'humidité dans le mur et entre les pierres et pour sécher rapidement.

La chaux est le seul liant capable de conférer toutes ces propriétés aux mortiers de maçonnerie en pierre.

Jamais de ciment avec la pierre !

Les assemblages et les joints réalisés avec un mortier au ciment sont trop durs et rigides, pas assez souples et ils sont imperméables à la vapeur d'eau. Avec les dilatations différentielles et les mouvements infimes des fondations et des murs, les joints se désolidarisent des pierres. Puis l'humidité s'infiltré entre les joints et les pierres, y stagne et gèle en hiver, provoquant des dégradations à la fois des joints et des pierres. Les maçonneries, les joints et les enduits à base de ciment bloquent les échanges hygrométriques entre l'intérieur et l'extérieur du mur en pierres.

In fine, contrairement à l'idée reçue, le ciment, utilisé à la place de la chaux dans les mortiers d'assemblages, les joints ou les enduits, fragilise les murs de pierre en les rendant bien plus sensibles au gel, aux dégradations par les intempéries, aux fissures et aux lézardes.

Il existe différents types de chaux :

- **Les chaux dites « naturelles »**, parmi lesquelles les chaux aériennes (CL) et les chaux hydrauliques naturelles (NHL). Les dernières sont les plus utilisées dans la construction, elles sont issues des calcaires siliceux. Elles procurent au mortier, sans ajout, une 1ère prise hydraulique qui sécurise l'ouvrage réalisé, puis une 2ème prise aérienne qui, par recarbonatation au contact de l'air, donnera à l'enduit toute sa patine.
- **Les chaux dites « artificielles »**, parmi lesquelles la chaux hydraulique naturelle transformée (NHL-Z) : ce sont des chaux « formulées » dont les composants essentiels sont les chaux naturelles et le ciment. Elles sont utilisées surtout dans le bâti neuf.

Les principaux avantages de la chaux naturelle :

- La microporosité de la chaux permet la fabrication d'un mortier perméable à la vapeur d'eau. Elle permet donc d'éviter les condensations, d'expulser l'humidité.
- Elle est imperméable à l'eau de ruissellement et protège le gros œuvre des intempéries.
- Ses remarquables qualités de souplesse et d'élasticité lui permettent de s'adapter parfaitement à de multiples supports, limitant considérablement les fissures.
- La chaux donne sur le plan décoratif un cachet sans égal à un mur. Elle se patine et

Si on ne peut pas exclure catégoriquement toutes les chaux artificielles, certains critères de choix doivent cependant être respectés :

- **La couleur des mortiers visibles** : Les mortiers de chaux visibles devront se marier convenablement à la couleur des pierres : teintes ocres, brunes ou blanc, mais pas gris. La couleur donnée aux joints relève de l'emploi d'un sable en adéquation avec la teinte des pierres et non de l'ajout de colorants artificiels.
- **La proportion de ciment dans les chaux artificielles < 20 %**



Fiche conseil n°2 :

La réalisation des opus en pierres

Pour une restauration traditionnelle d'un mur en pierres, il convient de conserver la couverture d'origine de l'ouvrage : pierres posées en hérissou, couverture en laves, pierres de couverture, ...

Dans certains cas qu'il convient de démontrer, la finition d'un mur en opus de pierres peut s'avérer être une option envisageable, dans la mesure où cette finition n'altère pas l'intérêt patrimonial de l'ouvrage et où elle s'intègre dans les éléments patrimoniaux bâtis avoisinants ou attenants.

Plusieurs conseils pratiques



➤ Portez une attention particulière au choix des pierres utilisées en couverture.

→ La taille des pierres est importante !

L'objectif est de limiter les joints entre les pierres, zones sensibles de la couverture. Plus les pierres seront grandes et moins les zones de joints seront nombreuses. Il convient de choisir en début de chantier les plus grandes pierres qui serviront à la couverture du mur.

→ La couleur des pierres doit respecter l'unité du mur.

➤ Choisissez le bon mortier.

→ Mortier à la chaux exclusivement (voir fiche n° 1)

→ **La couleur du mortier de chaux** devra se marier convenablement à la couleur des pierres : teintes ocres, brunes ou blanc, mais pas de gris. La couleur donnée aux joints relève de l'emploi d'un sable en adéquation avec la teinte des pierres et non de l'ajout de colorants artificiels.

➤ Soignez les joints

Les joints seront les plus fins possibles. La couverture du mur est constituée de pierres. Les joints lient les pierres entre elles mais ne constituent pas à eux seuls la couverture du mur.

➤ Evitez les finitions planes

→ **Donnez une forme légèrement bombée**

La forme légèrement bombée permettra d'éviter l'accumulation d'eau à la surface et favorisera l'écoulement de l'eau à l'extérieur du mur.